

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du jeudi 26 mai 2016 à 9 heures

Etaient présents :

Collège A

 *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE (présent de 10h à 12h20 puis procuration M. ROLLIN), MME CHLUBA (présente jusqu'à 12h55), M. DECONINCK (présent jusqu'à 12h30), M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. DECONINCK jusqu'à 12 h 30), M. GUZZO (présent jusqu'à 12h35 puis procuration à Mme ABED VIEILLARD), M. WIPF (présent jusqu'à 13h20).

 *Absents : M. CHERKAOUI-MALKI, M. DEMARQUOY*

Collège B

 *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. GROSJEAN, M. ANDREOLETTI (présent jusqu'à 10h15 puis procuration à M. GUZZO jusqu'à 12 h 35), M. BELLENGER (présent jusqu'à 13 heures), M. LEVEQUE (présent de 9h35 jusqu'à 12h30), M. MOREAU (présent de 10h à 12h35 puis procuration à M. BELLENGER jusqu'à 13 heures), M. PICHON, M. RIALLAND (présent de 9h35 jusqu'à 13 heures), M. SAUCEDE (procuration à M. LEVEQUE de 9h35 à 10h puis procuration à M. MOREAU jusqu'à 12 h 35).

 *Absente : MME PRUDENT-SELLAM*

Collège des personnels BIATSS

 *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à M. WIPF jusqu'à 13 h 20), MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN

Collège des usagers

 *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER, M. MEYER (procuration à Mme BOUDIER)

 *Absents: MME MALAURENT, MME CARDINI, Mme SUZIALUK, M. COLLIN, M. LEGAULT*

Collège des personnalités extérieures

 *Présents ou représentés :*

MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE), M. ANSEL (procuration à M. NARCE)

 *Absents : M. ALMEIDA, M. CENSIER, MME FOUGERON, MME LUSTRAT, MME DECHELOTTE*

Membres consultatifs

🇫🇷 *Présents :*

M. BATT, responsable du département d'anglais.

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- *absente : MME SALVADORI*

Membres invités

🇫🇷 *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,

MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

✓ Approbation du PV du 5 avril 2016

🇫🇷 **Unanimité (21 pour)**

✓ Informations du directeur d'UFR

- **Compte rendu de la CDUS du 12 mai 2016**

Le Directeur d'UFR rend compte des travaux du Bureau, dont la composition a changé récemment, et de l'assemblée générale de la CDUS.

- **Statuts de la CDUS** . La question du périmètre de la CDUS se pose car la restructuration des universités, suite aux regroupements et à la mise en place de Comues fait apparaître des composantes auxquelles la recherche n'est plus rattachée (Bordeaux par exemple). Si l'on veut continuer d'accueillir ces composantes à la CDUS, une révision des statuts est nécessaire et pose de nombreuses questions. Le sujet n'est pas encore tranché et pose un problème de fond : la CDUS doit-elle accueillir seulement des UFR ou également des écoles d'ingénieurs par exemple ?

- **Entrée en master** : la question a également été abordée : le nouveau président de la CDUS a obtenu un rendez-vous au ministère et à la CPU, la CDUS est vigilante sur ce dossier.

- **Concours « Faites de la Science »** : la finale 2016 a lieu le 27 mai à St Etienne. C'est le collège Mallarmé de Sens qui représente la Bourgogne puisqu'il a été classé 1^{er} au concours régional. Cette année, les deux concours « Faites de la Science » et « C. Génial » se sont déroulés simultanément sur le même lieu pour éviter aux établissements qui participent aux deux de se déplacer dans deux villes car « C.Génial » était organisé au Creusot. Deux jurys différents subsistent néanmoins. Pierre Andréoletti fait partie du jury national et se rendra donc à St Etienne.

- **Colloque 2017 de la CDUS** : il portera sur l'innovation pédagogique, notamment en L1 : pédagogie inversée, pédagogie numérique et comment prendre en compte les nouveaux publics de L1. Une rencontre est prévue sur ce sujet avec le président de l'AFNEUSE, association étudiante.

- Situation budgétaire de l'université

Le point sera abordé plus loin lors de la discussion sur le DOM, lequel sera difficile compte tenu de la lettre envoyée par le Président.

- Point sur le parcours GEIPI

Le Directeur d'UFR a participé avec MMES Laurens-Calin et Clerget à une réunion organisée avec Agrosup, l'uB et l'ESIREM sur ce parcours. La convention avec AGROSUP doit être revue car jusqu'à présent, l'UFR assumait l'entière charge financière de ces étudiants, indûment. La discussion a été difficile car l'UFR a annoncé qu'elle ne paierait pas cette année et AGROSUP s'est dit en difficulté pour financer ce parcours. Un projet de convention avait été établi il y a plusieurs années mais n'avait pas abouti. Agrosup va réfléchir au maintien éventuel de GEIPI et à son implication dans la future offre. Le parcours GEIPI n'apporte pas de plus-value à l'UFR dans la mesure où seuls les recalés de ce concours s'inscrivent en SVTE. En conséquence, le Directeur estime que si ce parcours n'est pas financé, au niveau des heures mais également des frais de fonctionnement, l'UFR SVTE n'a pas d'intérêt à le poursuivre.

M.PICHON pense qu'Agrosup intervient dans le parcours PCB, ce à quoi MME ABED-VIEILLARD répond que ce sera limité dans la future offre de formation.

- Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes du 12 mai 2016

Le Directeur d'UFR invite M. FAIVRE, qui le remplaçait à cette réunion, à exposer les informations données. M.FAIVRE présente les différents points à l'ordre du jour :

- Informations relatives à la COMUE :

Le nouveau Président de la COMUE est M. Nicolas CHAILLET. Il semble y avoir une position d'attente de l'uB vis-à-vis de la stratégie à avoir par rapport à la COMUE et cela est inquiétant car il serait nécessaire que les débuts soient réussis.

- I-Site :

Le versement d'une dotation de 5 M€ est envisagé pour la première année, soit la moitié de ce qui avait été demandé ; c'est la même chose pour les autres établissements. Une première évaluation aura lieu au printemps 2017, le dossier sera réexaminé en 2017 et sera en concurrence avec les nouvelles demandes présentées. La somme prévue risque d'être partagée en davantage d'établissements. Il semble que l'uB n'obtienne jamais les 10 M€ prévus et que le montant alloué soit revu chaque année.

M. WIPF ajoute que l'université de Toulouse vient de perdre le label IDEX, ce qui confirme qu'un établissement peut disparaître de la liste des bénéficiaires.

M.ROLLIN précise que l'ISITE est porté par la COMUE et que le porteur n'est pas encore désigné.

- Situation budgétaire de l'uB :

M.FAIVRE fait état de la nécessité de récupérer 1.5 M€ à l'uB.

- ADE campus

Une présentation d'ADE campus a été faite, qui est apparue surtout sous l'angle d'un système de comptabilisation des heures réellement effectuées plutôt que comme un système intégré de réservation de salles et de génération d'emplois du temps complets.

L'UFR va rentrer progressivement dans l'utilisation du nouveau module du logiciel à partir de la rentrée 2016, il conviendra de définir différents niveaux de maîtrise du logiciel. M.FAIVRE ajoute qu'une réunion a déjà été organisée avec M. Aubert du planning droit-lettres, Nathalie Thomas, Atika Souidi, Martine Clerget et lui-même. L'outil sera intéressant pour nous.

-Point sur l'accréditation

L'évaluation des formations par l'HCERES est arrivée. M.WEGMANN a précisé qu'une réponse n'était pas absolument indispensable, sauf pour corriger des erreurs factuelles. Plusieurs responsables pédagogiques de l'UFR ont néanmoins émis des justifications aux remarques formulées.

Discussion sur l'offre future : l'université devra déclarer son offre mi-juillet, après passage dans les instances. L'uB attend les dernières fiches RNCP et ADD pour le 3 juin 2016. Plusieurs composantes dépassent la notification, dont la nôtre. Des mesures seront prises pour diminuer le nombre d'heures, notamment par une réduction de maquettes.

-Admissibilités au CAPES

Le Directeur d'UFR annonce les résultats du CAPES

: 20 étudiants sur 26 sont admissibles cette année, ce qui est un très bon résultat.

✓ **Questions financières**

- Vote du BR2/2016

MME CASAS présente le document de synthèse relatif au BR2 (annexe jointe).

Unanimité (24 pour)

- Adhésion de l'UFR à la CDUS pour un montant de 400€ (renouvellement)

MME CASAS explique que l'agence comptable demande un vote du conseil sur l'adhésion à la CDUS d'un montant de 400 € par an.

Le Directeur d'UFR précise qu'il s'agit de l'adhésion institutionnelle de l'UFR à la CDUS, sa cotisation personnelle étant réglée par lui-même.

Unanimité (24 pour)

- Présentation des documents relatifs au Dialogue d'Objectifs et de Moyens : finances et dotation horaire pour le budget 2017.

Le Directeur d'UFR explique que dans la perspective du Dialogue d'Objectifs et de Moyens, des tableaux sont à remplir, à la fois sur les RH et les finances. Mme CLERGET, Mme CASAS et l'antenne financière ont fourni un très gros travail pour faire ressortir la situation réelle de l'UFR. Ce document doit être retourné à l'université quelques jours avant le DOM.

Le Directeur d'UFR présente différents tableaux et graphiques présentant aux membres du conseil la diminution constante des ressources de l'UFR.

- Dès la fusion de l'UFR Sciences Vie et de l'UFR Sciences Terre en 2009, la dotation a enregistré une baisse de 6 % soit 10934 €.
- Entre 2008 et 2016, la dotation allouée par l'uB a baissé de 35600 € soit 18.5%.
- Les ressources de l'UFR (dotation, taxe d'apprentissage et formation continue) ont diminué de 22 300 € entre 2013 et 2015, soit une diminution de 11,5 % par étudiant alors que parallèlement les effectifs étudiants enregistraient une hausse de 5.85 % sur cette période.
- La taxe d'apprentissage nette de l'UFR a diminué de 58% entre 2012 et 2015 soit une baisse de 43021 €.
- La dotation de fonctionnement de notre UFR (selon les documents officiels de l'uB) est la plus faible par étudiant de toutes les UFR scientifiques : 33% de moins que l'UFR sciences et techniques et 46% de moins que l'UFR STAPS par étudiant (non comparable avec l'UFR des sciences de Santé, qui assure la gestion des fluides et l'entretien immobilier).

Le Directeur d'UFR explique qu'il y a historiquement une déconnexion totale de la dotation par rapport au coût réel par étudiant et que ces différences « historiques » entre UFR ne sont plus d'actualité. La conséquence est

catastrophique pour l'UFR car les coûts des matériels scientifiques et des consommables ont explosé et l'on ne peut plus moderniser nos outils expérimentaux. Le tableau présenté se limite aux UFR scientifiques car si l'on avait intégré les IUT dans le graphique, l'UFR SVTE n'était plus visible.

M. PICHON pense que l'on peut se réjouir que les IUT soient bien dotés ; il ne faudrait pas que l'uB pense que l'UFR SVTE peut arriver à fonctionner avec 85€ par étudiant.

M. LEVEQUE demande s'il existe une perspective de révision des modes de calcul au niveau de l'université pour inverser la tendance.

Le Directeur d'UFR répond qu'il ne faut pas se leurrer : lors de ce DOM, l'objectif à court terme est de faire cesser la réduction de dotation de l'UFR et non de faire inverser la tendance, qui est le résultat de 30 ans de dérive de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il va réitérer sa demande qu'un travail soit réalisé sur la ventilation des dotations, qui tienne compte du coût réel des étudiants en sciences, tout en sachant que la gouvernance craint l'aspect potentiellement conflictuel d'une remise à plat des critères de calcul des dotations.

M. FAIVRE regrette que, alors que l'UFR soulève cette question depuis plusieurs années, l'uB n'ouvre pas ce chantier pour trouver des outils et discuter de la répartition dans une université qui a changé, au motif que ce serait trop conflictuel.

Yaël GROSJEAN craint qu'un discours misérabiliste n'envoie un signal négatif pour l'UFR, donc il faut mettre nos atouts en parallèle de nos difficultés.

Le Directeur d'UFR répond qu'en effet, il faut absolument soutenir les UFR scientifiques et défendre l'attractivité des sciences, y compris au niveau national.

Il revient sur les tableaux : la réforme de la taxe d'apprentissage, survenue l'an dernier, est très défavorable à l'enseignement supérieur et se traduit par une diminution pérenne de 40 % pour l'UFR SVTE, accompagnée d'un prélèvement majoré de l'uB et du SEFCA.

M. PICHON pense qu'à un moment, il faudra dire que nous ne sommes plus en mesure d'assurer les cours et arrêter. Ceci étant, il est pessimiste quant aux possibilités de négociation.

M. BOLLACHE déplore que les prélèvements du SEFCA et de l'uB ne se soient accompagnés d'aucune augmentation de leurs services envers les UFR, contrairement aux annonces faites pour justifier ces prélèvements, notamment pour la recherche d'entreprises partenaires. Dans ces conditions, il envisage d'arrêter de prospecter pour l'alternance car il n'est pas dans ses missions d'abonder les crédits de l'uB et du SEFCA.

Le Directeur d'UFR répond qu'une réunion est prévue début juin avec le SEFCA, au cours de laquelle il fera valoir que des tâches administratives ont été transférées sur les UFR pour libérer du temps aux personnels du SEFCA afin de développer la prospection, sans que ce volet de leur implication soit encore apparent. Deux personnes sont dédiées à l'UFR mais l'alternance a du mal à décoller et ceci nous est reproché par l'HCERES, par exemple pour le M2 « Nutrition-santé ».

M. BOLLACHE souligne l'incapacité des personnels du SEFCA à intervenir auprès des entreprises dans le domaine de l'écologie, dont ils ne maîtrisent pas les enjeux et les besoins. Il souhaiterait que l'UFR ait un droit de regard sur les compétences des personnes en charge des dossiers car actuellement il a le sentiment que la chargée de mission fait le même travail que la secrétaire et qu'il n'a aucune aide.

M. GUZZO comprend les attentes mais c'est compliqué pour que le SEFCA apporte des contrats de professionnalisation, car cela nécessiterait de recruter des chargés de mission compétents dans tous les domaines. Il a alerté car il y a des personnes formées en agro-alimentaire mais qui font de la gestion administrative. C'est en cours mais il faut noter que le SEFCA ne fera jamais les emplois du temps ou le suivi de stage.

M.RIALLAND observe que des personnels formés existent, ce qui ne fait pas décoller la formation continue pour autant.

M.FAIVRE prend l'exemple de l'écologie : il a monté deux D.U, sait qu'il y a une demande de la part du milieu professionnel mais la démarche de communication est insuffisante. L'envoi de flyers ne suffit pas, il faut faire du démarchage.

M.ROLLIN mentionne qu'au départ, le SEFCA a été créé pour cela.

M.GUZZO pense qu'il faut veiller, pour le prochain contrat, à ce que les nouvelles formations s'autofinancent.

Le Directeur d'UFR est entièrement d'accord sur le fait que les ressources de la formation continue contribuent à payer la maquette des personnes qui sont inscrites en formation continue. La seule chose contestable, ce sont les paliers qui sont appliqués. Si la formation continue ne décolle pas, c'est peut-être qu'il n'y a pas de besoins du secteur agro-alimentaire ?

M.GUZZO précise que les entreprises ont plus intérêt à avoir recours à des contrats d'apprentissage qu'à des contrats de professionnalisation. Il y a aussi la concurrence des écoles d'ingénieurs. Par ailleurs, il rappelle que les prélèvements sont appliqués aussi dans les autres UFR par l'uB. En cas de déficit, il y aurait une tutelle du rectorat sur le budget de l'université, la situation est critique.

M. PICHON demande s'il est possible de communiquer les données financières auprès des étudiants.

M. ROLLIN répond qu'en conseil d'administration, les étudiants ont accepté les baisses de dotations et les capacités d'accueil. Il serait favorable à transférer la gestion du budget aux rectorats pour mettre le Ministère devant ses contradictions et les difficultés auxquelles les universités sont confrontées. Les dépenses supplémentaires (GVT, augmentations du point d'indice des personnels...) représentent 1.5 M€ et ne sont pas compensées par l'Etat, contrairement aux engagements de la LRU. Par conséquent, il y a rupture de contrat et il préconise de présenter le budget en déficit de 1.5 M€.

Le Directeur d'UFR revient sur les documents :

Notre taux d'exécution budgétaire est à 130 %, si l'on tient compte du changement de masse effectué des heures complémentaires vers le fonctionnement en 2015.

Notre UFR, de sciences expérimentales, implique un apprentissage sur le terrain dont le coût est de 27337 € par an, dont 6670 € pour l'amortissement des minibus.

Les prélèvements réalisés à la source sur les filières qui ont de la formation continue, par le SEFCA (taux passé de 16 à 19 %) et par l'uB (taux passé de 4 à 8%), et également la nécessité de financer une partie de la maquette et les amortissements conduisent certaines filières en situation intenable (déficit de plusieurs milliers d'€ dès le budget initial).

Perspectives pour les années à venir :

- changement de deux minibus dans les 5 ans.
- Remplacement des simples vitrages car la facture de chauffage du bâtiment est importante.
- Vente de St Usage : il avait été négocié avec un précédent DGS le partage de la recette de la vente entre l'uB et l'UFR. Il faudra veiller à ce que ce point reste acquis.

Mme ABED VIEILLARD demande que figure au compte-rendu qu'elle demande l'acquisition de vitrines pour les collections, si cette somme venait donner un peu d'air au budget de l'UFR.

- La question de la sécurité du bâtiment s'est posée lors des récentes manifestations des étudiants.
- La restructuration des serres est aussi à évoquer. La Ville de Dijon s'est très récemment re-manifestée, avec une volonté de construction d'une serre au jardin de l'Arquebuse, qui pourrait s'accompagner du transfert

d'une partie de nos collections vers celle-ci et la construction de nouvelles serres, plus réduites, sur le campus.

M. WIPF, qui suit le dossier, ajoute que la Ville de Dijon doit contacter la présidence de l'université prochainement.

Le Directeur d'UFR précise que le projet est lié à celui de « Cité de la gastronomie », actuellement bloqué par un recours juridique.

En conclusion de cette présentation, le directeur d'UFR estime qu'il n'y a plus d'économies possibles à faire sur l'UFR.

M. RIALLAND souhaite savoir ce qui sera fait si l'UFR n'est pas écoutée.

Le Directeur d'UFR répond qu'il est préférable de ne pas anticiper cette éventualité.

M. LEVEQUE demande s'il est possible d'augmenter les droits d'inscription.

Le Directeur d'UFR précise que les montants sont fixés au plan national. L'université de Grenoble a essayé et s'est fait rappeler à l'ordre.

M. ROLLIN ajoute que cette piste est évoquée dans le rapport sur la STRANES de MME BÉJEAN et de M. MONTHUBERT.

M. PICHON souligne que l'IGAENR préconise de faire plus d'heures, non payées.

Le Directeur d'UFR précise que certaines sections CNU ont accepté, à titre expérimental, de réaliser l'évaluation des enseignants-chercheurs.

M. DECONINCK observe qu'il n'y a pas de retour sur cette expérimentation ; d'autres sections sont contre et la CP-CNU également.

✓ **Questions relatives aux ressources humaines**

- **Campagne d'emplois 2017 : postes susceptibles d'être vacants et demandes de créations d'emplois (compte rendu des commissions de l'enseignement et de la recherche)**
- ***Enseignants et enseignants-chercheurs***

La commission de la pédagogie du 23 mai a travaillé sur les postes susceptibles d'être vacants et demandés en création.

- **postes susceptibles d'être vacants**

- Poste de PRAG profil « anglais scientifique » (retraite MME CHATEAU)

Le Directeur d'UFR explique que le maintien de ce poste est indispensable compte tenu des nécessités de la maîtrise de l'anglais scientifique. De plus, l'enseignant doit être totalement immergé dans les formations de l'UFR pour être totalement associé aux problématiques d'enseignement scientifique. Le besoin quantitatif est par ailleurs massif.

M. BATT, responsable du département de langues, ajoute qu'outre cet argument concernant la spécificité de l'enseignement de l'anglais scientifique, doivent être évoqués les besoins quantitatifs car quatre enseignants se partagent l'enseignement de l'anglais scientifique. L'anglais est déjà trop clairsemé (une séance en L1 et L2 tous les quinze jours, c'est insuffisant). L'absence de remplacement de ce poste rendrait impossible la répartition des

heures sur les trois autres enseignants anglicistes et aboutirait inévitablement à la diminution dramatique du volume enseigné sur tous les niveaux.

M. FAIVRE rappelle également la volonté politique de l'université de développer l'enseignement des masters en anglais.

Mme BOUDIER, étudiante, déplore la diminution du volume horaire en anglais lors du passage du lycée à l'université (de 4 heures et demi par semaine au lycée à 1 heure par semaine à l'uB). Il faudrait une pratique beaucoup plus régulière mais elle regrette le manque d'implication des étudiants, notamment de L1, face à l'enseignement de l'anglais.

M.GUZZO insiste sur le fait que dans le milieu professionnel, au niveau cadres, l'anglais est considéré comme acquis. Les étudiants ont d'autres solutions à l'uB pour perfectionner leur anglais.

M. LEVEQUE souligne que Carmela CHATEAU faisait un gros travail d'incitation à Erasmus et qu'il est important de valoriser cette activité dans la fiche de poste.

M. DECONINCK ajoute que Mme CHATEAU intervenait aussi au niveau de l'école doctorale car les doctorants sont évalués en anglais.

M.GUZZO recommande d'être prudent face à cet argument ; dans la future offre, il y aura des masters mixtes anglais/ français donc il est indispensable d'argumenter sur ce point et pas trop sur les niveaux L et D.

Le Directeur d'UFR pense qu'il est important d'argumenter sur la nécessité d'enseigner l'anglais scientifique car l'idée de centraliser l'enseignement sur le centre des langues et des cultures est en contradiction avec cet objectif.

M.BATT ajoute qu'une spécialisation est possible seulement si la situation est stable et pas avec un poste de moins ; de plus, chaque enseignant d'anglais de l'UFR est spécialisé sur une discipline.

- Poste de MCF de M. BENTEJAC en 64^e section

M. FAIVRE présente le travail de la commission de la pédagogie réunie le 23 mai 2016 : les besoins en 64^{ème} sont très clairs, de l'ordre de 700 à 800 heures. La surcharge moyenne par enseignant-chercheur est de 61 heures en 64^{ème} section, contre 96 en 67^{ème} section. La commission propose de redéployer le poste de la 64 vers la 67^e section pour équilibrer la charge du déficit entre les deux sections, qui serait alors de l'ordre de 80 heures pour chacune des deux sections, par enseignant.

M. WIPF présente la proposition de la commission de la Recherche réunie le 24 mai 2016 et explique que les demandes des laboratoires ont été priorisées en trois catégories, sans interclassement dans chaque catégorie :

- 1^{ère} catégorie (la plus prioritaire) :

* MCF 64 profil « biochimie des membranes, biochimie des lipides et des protéines, signalisation » : UMR Agroécologie,

* MCF 23-36 profil « dynamique des interfaces atmosphère eau-sol : diagnostic et modélisation : UMR Biogéosciences,

* MCF 65-69 profil « développement et neurobiologie sensorielle » UMR CSGA

- 2^{ème} catégorie :

* MCF 67 profil « approche phénotypique et génétique de la biodiversité » : UMR Biogéosciences

* MCF 66 profil « physiologie animale » UMR U866 –

- 3^{ème} catégorie :

* PR 36 profil « sédimentologie, environnement, paléoenvironnement » UMR Biogéosciences

Il a pris acte du classement de la commission de la pédagogie et en a compris l'importance.

MME ABED-VIEILLARD observe que la demande de poste de MCF en 65-69 n'a pas été vue en commission de l'enseignement.

M.WIPF répond que M. Pénicaud, présent à la commission recherche, n'avait pas compris qu'il devait demander un poste et s'en est excusé.

M. GROSJEAN déplore un manque de communication sur les demandes de création car il n'a rien reçu en ce sens. De plus, la demande de poste de MCF en 65-69 existait déjà l'année précédente.

Le Directeur d'UFR répond que ce sont les directeurs de laboratoires et les responsables des disciplines d'enseignement qui sont destinataires de l'information, charge pour eux de travailler en interne. La commission de la recherche et celle de la pédagogie ne sont pas chargées de la communication descendante, elles traitent les demandes remontées et celles-ci peuvent varier d'une année sur l'autre.

M.WIPF s'étonne que la commission de l'enseignement, qui propose le redéploiement en 67 du poste de M.BENTEJAC, ne classe pas de demande de création pour la 64^{ème} section. Or, c'est important de prendre date pour l'avenir.

M.FAIVRE répond qu'il n'y a pas de volonté d'écarter le poste 64 des créations.

M.GROSJEAN pense que comme il n'y aura pas de création, redéployer un poste c'est de fait l'éliminer.

M.FAIVRE répond que les demandes de création de postes sont justifiées, puisque l'UFR connaît un déficit de 8000 à 10 000 heures. Il faut continuer à faire état de besoins qui sont réels.

Le Directeur d'UFR précise qu'il y a toujours un risque de redéploiement vers d'autres composantes de l'uB et cette année, il faut éviter des gels de postes pour notre UFR, ce qui la mettrait dans une situation inextricable.

M.DECONINCK pense qu'il faudrait discuter d'un éventuel découpage du poste entre 64 et 67.

MM FAIVRE, BOLLACHE et WIPF sont opposés à un tel compromis ; soit le poste est demandé en 67 soit il l'est en 64.

Le Directeur d'UFR n'est pas favorable à ce genre de situation car l'UFR a déjà eu assez de profils « bâtards » par le passé. En ce qui concerne le classement du poste 67 en 2^{ème} position par l'UMR Biogéosciences, il a rencontré M. Neige, directeur du laboratoire, lequel a indiqué que si la commission de la pédagogie faisait état d'un besoin réel sur le plan pédagogique, il n'y avait pas de problème pour accueillir ce poste 67 à l'UMR.

M.PICHON s'enquiert de l'évolution des besoins en 64 et en 67 dans les futures maquettes.

M.FAIVRE répond qu'il n'a pas eu le temps de faire les calculs précis sur la future maquette ; MME CLERGET et lui ont quantifié au niveau global mais au vu des maquettes, il n'a pas la perception que les équilibres vont changer radicalement.

M.WIPF rapporte un entretien qu'il a eu avec M.LEMANCEAU, directeur de l'UMR Agroécologie : il n'y a pas de solution intermédiaire, il souhaite le maintien du poste mais comprend bien les besoins en enseignement en 67.

M.GROSJEAN rappelle que la biologie du développement a perdu un poste lors d'un précédent redéploiement en interne.

Le Directeur d'UFR répond que les besoins de la 65^{ème} ont été évalués.

M. RIALLAND souhaite que soit acté le principe que des redéploiements pourront être faits tant qu'il y aura des déséquilibres entre les sections.

Le Directeur d'UFR rappelle que l'uB regarde nos postes de manière pluriannuelle et plusieurs de ceux qui seront vacants dans les années prochaines sont sensibles : le 64 présent, un MCF en 66 et un PR en 66. Le poste 64 occupé actuellement par M.BENTEJAC est sensible à plusieurs titres : l'uB a maintenu une cascade de poste de MCF lors d'une récente promotion de MCF en PR « sur chapeau » en 64^{ème} section et M. BENTEJAC n'avait plus d'activité de recherche.

Compte tenu des éléments évoqués, Le Directeur d'UFR propose de demander un redéploiement de la 64 vers la 67^e section.

M. LEVEQUE demande à ce que ce vote soit effectué à bulletins secrets.

En réponse, le Directeur d'UFR donne lecture d'un extrait de l'article 8 des statuts de l'UFR : » En règle générale, le vote n'est secret que pour les questions de personnes. Mais à la demande de l'un de ses membres, le conseil peut décider à la majorité relative de procéder par un vote secret. »

Il soumet donc au vote la demande de vote à bulletins secrets :

 **14 contre, 5 pour, 6 abstentions, 1 ne prend pas part au vote**

La demande est rejetée.

 Vote pour la publication du poste de PRAG « anglais scientifique »: **24 pour, 2 abstentions**

 Vote pour :

- le redéploiement du poste de MCF de M. BENTEJAC en 67^{ème} section : 11 pour
- le maintien de ce poste en 64^e section : 6 pour
- abstentions : 9

Le redéploiement du poste de 64^e section en 67^e section sera donc demandé, avec le profil « approche phénotypique et génétique de la biodiversité » : UMR Biogéosciences.

M.RIALLAND souhaite savoir si les pourcentages de TP préconisés pour les futures maquettes ont été respectés.

- **Demandes de création de postes**

M. FAIVRE présente les demandes de créations d'emplois, classées par la commission de la pédagogie, et tenant compte du vote précédent. Le classement proposé est le suivant :

1) MCF 67^{ème} (le même que celui demandé en redéploiement) : profil « approche phénotypique et génétique de la biodiversité » : UMR Biogéosciences.

2) MCF 64^{ème} profil « biochimie des membranes, biochimie des lipides et des protéines, signalisation » : UMR Agroécologie,

3/ MCF 23/36^e profil « dynamique des interfaces atmosphère eau-sol : diagnostic et modélisation : UMR Biogéosciences,

4/ MCF 65/69^e profil « développement et neurobiologie sensorielle » UMR CSGA

5/ MCF 66 profil « physiologie animale » UMR U866 –

6/ PR 36 profil « sédimentologie, environnement, paléoenvironnement » UMR Biogéosciences

 **20 pour, 3 abstentions**

-Personnels BIATSS

- **postes susceptibles d'être vacants**

-Technicien Bap A Physiologie Animale : retraite de M. Saunier au 1/9/2017.

La commission de la pédagogie demande le maintien de ce poste mais avec un profil 20 % recherche, 80 % enseignement alors qu'il était 100 % enseignement jusqu'alors, avec des heures consacrées chaque semaine à la gestion de l'évacuation des déchets chimiques de l'uB. Le Directeur de l'UFR rappelle que l'uB réfléchit depuis l'an dernier à la reprise en central de cette dernière tâche, qui à l'origine n'est pas rattachée au profil de ce poste.

Il semble à M. ROLLIN que la répartition 80/20 de ce poste reste délicate. Il ne souhaite pas que la faible part du profil recherche bloque une évolution de carrière du futur occupant du poste et préconise une meilleure répartition de l'activité. Il serait pour une répartition 60% enseignement, 40% recherche.

M.FAIVRE répond que le pourcentage est à mettre en regard des besoins d'enseignement. Même s'il comprend qu'il peut y avoir un problème de carrière, c'est le fruit d'une réflexion.

Le Directeur d'UFR souligne *qu'a contrario*, il n'est pas demandé aux personnes qui font de la recherche à 100 % de consacrer une partie de leur temps à l'enseignement.

Mme GAETAN aimerait que tous les postes de personnels ITRF puissent être réévalués dans leur proportion enseignement/recherche, afin de permettre à ceux qui ne sont dédiés qu'à l'enseignement d'avoir des perspectives d'évolution de carrière.

M.GROSJEAN préconise également une remise à plat à l'échelle de l'UFR, ce à quoi M.FAIVRE répond qu'un dialogue avec les personnels techniques qui assurent un soutien à l'enseignement vient de commencer. Cette dimension pourra être intégrée, pour l'aspect carrière et aspiration des personnels.

Un vote est proposé pour le maintien du poste, avec répartition 70 %enseignement ,30% recherche UMR U 866.

-Technicien Bap E gestionnaire de bases de données: retraite de M. Festeau le 01.09.2017

Il s'agit d'un poste partagé entre les UMR Biogéosciences et Artéhis. La répartition proposée par les laboratoires était de 10 % enseignement et 90 % recherche et la commission de l'enseignement a demandé à rééquilibrer la partie enseignement à 20 % et de bien préciser les tâches de cette personne afin d'éviter toute redondance avec les missions de Claude Perri. Il s'agit d'affirmer à la fois les spécificités et la polyvalence complémentaire des deux postes d'informaticiens.

M.WIPF précise que la commission de la recherche a abouti à la même répartition (20/80).

Le Directeur d'UFR et M.GROSJEAN préconisent d'augmenter encore la part enseignement afin d'harmoniser avec le poste précédent et de prévoir une répartition 30% enseignement 70% recherche, en revoyant la répartition entre les laboratoires : 45% Biogéosciences et 25% Arthehis.

M.ROLLIN précise que les personnels ITRF sont recrutés par l'université et pas par les laboratoires, il est donc normal qu'il y ait une part « enseignement ».

Le poste de technicien de José Solonot, déjà arbitré positivement en 2015, mais gelé par rapport à l'ouverture à concours en 2016, fait l'objet d'une demande de contractuel en 2016-2017 en attendant l'ouverture d'un concours en 2017 (50 % enseignement de biologie animale et collections, 50 % recherche au CSGA).

M. ROLLIN s'interroge sur les informations qu'a l'UFR au regard des contractuels, compte tenu du contexte annoncé par le Président. On sait que certains contractuels ne seront pas renouvelés. De plus, le ministère a attribué quatre postes, qui ont été gelés par la gouvernance pour des raisons financières. Au total 21 postes ont été gelés, pourtant pérennes, sur une logique comptable et plus aucun poste administratif n'est créé.

Le Directeur d'UFR répond qu'il est extrêmement préoccupé par rapport à nos postes occupés par des contractuels, qui nous sont indispensables.

M.GROSJEAN souligne qu'il ne faut pas oublier la recherche ; le but du ministère est-il de fermer des universités ?

M.ROLLIN répond que, pendant des années, l'uB a fait supporter les restrictions budgétaires par l'enseignement uniquement, maintenant cela concerne également la recherche.

Le Directeur d'UFR soumet au vote la publication des deux postes de techniciens vacants, selon la répartition 70/30 :

 **Unanimité (15 pour)**

- **demandes de créations d'emplois**

Le Directeur d'UFR présente cinq demandes de création de postes et propose un équilibrage de 30/70 sur les postes de BIATSS exerçant dans les laboratoires, comme précédemment.

1. IGE BAP A « Traitement de données biologiques et techniques biologiques »-UMR Biogéosciences. 70% recherche, 30% enseignement
2. Technicien en production et expérimentation végétales pour les serres.70% enseignement de biologie végétale, 30% recherche
3. IGE BAP A, « traitement de données biologiques, techniques biologiques » : UMR CSGA 70% recherche, 30% enseignement
4. IGR BAP D » géo archéologie » UMR ARTEHIS 70% recherche, 30% enseignement
5. Technicien BAP A « biologie » UMR Biogéosciences. 70% recherche, 30% enseignement

 **Unanimité (15 pour)**

Le Directeur d'UFR liste deux postes transversaux soutenus, comme par le passé, par l'UFR :

- un ASI en hygiène et sécurité, demande déposée par l'UFR des sciences de santé pour l'UMR U 866
- un technicien BAP A en microscopie/ spectroscopie pour la plateforme Dimacell- 100% recherche-.

MME ABED VIEILLARD souhaite savoir si l'ASI hygiène et sécurité interviendrait au CHU, ce à quoi le Directeur d'UFR répond que non.

✓ **Questions pédagogiques**

- Offre de formation 2017-2021

Reporté à un prochain conseil.

- Bilan de l'évaluation des formations

Reporté au prochain conseil.

- Point sur le PRL

Reporté au prochain conseil.

- Projets retenus dans le cadre de l'AAP « équipements pédagogiques »

Reporté au prochain conseil.

- Modification de la maquette du M2 Nutrition Santé

Le Directeur d'UFR explique qu'il s'agit d'adapter la modélisation APOGEE à la maquette et à la réalité de l'évaluation des connaissances (UE1 et 3), car depuis plusieurs années, la formation a recours à des artifices pour faire correspondre ces paramètres. La commission de la pédagogie a émis un avis favorable.

 **Unanimité (15 pour)**

- UE transversale Talent campus

M. Faivre explique qu'il s'agit de la création d'une nouvelle UE transversale par l'uB et en lit le contenu. Il faut passer au vote pour en entériner l'usage dans notre UFR, pour un public allant de la L1 au M2.

M. PICHON s'étonne que l'UFR ait à se prononcer alors que la décision de création appartient à l'uB.

M. GROSJEAN s'enquiert de l'incidence de cela sur le coût des maquettes. Le Directeur d'UFR répond que non.

 **13 Pour, 2 abstentions**

- Demande de prise en compte par l'uB de l'intitulé du parcours de L3 BGSTU

Mme THOMAS présente au conseil la problématique concernant l'intitulé du parcours BGSTU de la licence Sciences de la Vie. L'intitulé retranscrit par erreur dans le compte rendu du conseil d'administration de l'université est « Biologie Générale ». Aussi, tous les documents, sites, etc...ont repris cet intitulé erroné. Les services centraux demandent au conseil de confirmer par un vote la réalité de l'intitulé complet « Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers », afin qu'ils puissent faire la correction partout où l'intitulé erroné apparaît encore.

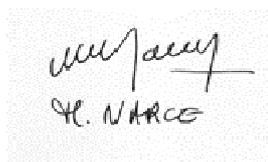
La responsable du parcours a constaté des incompréhensions dans les dossiers de candidature pour la prochaine rentrée universitaire et, du fait de l'intitulé incomplet, de nombreux étudiants n'ont pas le profil adéquat.

Le Directeur d'UFR s'étonne d'avoir à faire voter sur cet intitulé de parcours alors que jamais l'UFR n'en avait demandé la modification.

 **Unanimité (15 pour)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45.

Le Directeur d'UFR



Michel Narce

BUDGET RECTIFICATIF 2 / 2016

ADMINISTRATION LOGISTIQUE ET SERRES

Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
NOUVELLES RECETTES						
08L01	ADMINISTRATION		60 €	F	Lycée Carnot	VENTE LAMES MINCES
08L01	ADMINISTRATION		80 €	F	Ressources Propres	REGIE SCOLARITE CARTES PERDUES
DOTATION						
AJUSTEMENTS DE RECETTES						
08D01	SERRES ANIMALERIE		-200 €	F	Ressources Propres	Ajustement recettes de la vente des plantes

UB HEURES D'ENSEIGNEMENTS A LA CHARGE DE LA COMPOSANTE

Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
NOUVELLES RECETTES						
77JSPE	SERVICES CENTRAUX	394UB908	-2 603 €	P	SEFCA	LP Production Végétale
77JSPE	SERVICES CENTRAUX	582UB908	6 203 €	P	SEFCA	M2 AMAQ PARCOURS CQAMP

RESERVOIR						
Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
DOTATION						
08D99	RESERVOIR		-1 020 €	F	DOTATION	Modification de la dotation budgétaire selon le courrier du Président de l'université du 25 avril 2016
08D99	RESERVOIR		2 992 €	F	DOTATION	Amortissements des équipements pédagogiques 2016, dont 332€ pris en charge par l'enseignement
NOUVELLES RECETTES						
08D99	RESERVOIR		510 €	F	SEFCA	PRELEVEMENT UFR 10% sur BR2
EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES						
Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
PRELEVEMENT SUR RESERVES						
08E90	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES	EQ16JUB08	79 318 €	I	RESERVES	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES 2016
08E90	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES	EQ15JUB08	20 000 €	I	RESERVES	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES 2015 (CRYOSTAT)
ENSEIGNEMENT						
Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
PRELEVEMENT SUR RESERVES						
08E90A	LICENCES		205 €	F	RESERVES	CCA 2016
08E02	LICENCE STE-EFEC		1 000 €	F → I	DGF	Co-financement équipement pédagogique 2016

SEFCA

Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
08E05	FORMATION CONTINUE		5 476 €		RESERVES	SOMMES NON DEPENSEES AU 31/12/15
MISES EN RESERVE						
08E05	M2 Nutrition Santé	584UB908	-6 917 €	F	SEFCA	Maintien au SEFCA des recettes 2015-2016
NOUVELLES RECETTES						
08E05	DU Terroirs et dégustation	005UB908	1 318 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	DAEU B	091UB908	2 784 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	L1 SVTE	103UB908	33 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	M2 AMAQ Parcours CGAMP	582UB908	-2 370 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	M2 Ergonomie	586UB908	367 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	M2 GEOB/IOSPHERE	587UB908	49 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	M2 MIB	589UB908	242 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	M2 Arché-GEO-Sciences	594UB908	32 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, 10% excédent prévisionnel 2015-2016
08E05	DU Terroirs et dégustation	005UB908	450 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	LP Traitement des Eaux et Déchets	393UB908	1 468 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	LP Production Végétale	394UB908	2 885 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	M2 BOP	581UB908	1 804 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	M2 Nutrition Santé	584UB908	478 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	M2 STS Espace Rural	585UB908	546 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2013-2014
08E05	DU Terroirs et dégustation	005UB908	5 514 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	L1 SVTE	103UB908	40 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M1 MEEF	488UB908	263 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M2 AMAQ MAAA	580UB908	295 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M2 AMAQ Parcours CGAMP	582UB908	12 369 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M2 STS Espace Rural	585UB908	3 000 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M2 MIB	589UB908	73 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
08E05	M2 Arché-GEO-Sciences	594UB908	66 €	F	SEFCA	Recettes SEFCA, réserves 2014-2015
CHANGEMENTS DE MASSES						
08E05	LP Production Végétale	394UB908	5 000 €	F → I	Ressources propres	Co-financement Equipement Pédagogique 2016 4000€ + autre
08E05	LP Traitement des Eaux et Déchets	393UB908	6 500 €	F → I	Ressources propres	Co-financement Equipement Pédagogique 2016 4000€ + autre
08E05	M2 STS Espace Rural	585UB908	3 000 €	F → I	Ressources propres	Co-financement Equipement Pédagogique 2016 1000€ + autre
08E05	M2 AMAQ Parcours CGAMP	582UB908	6 203 €	F → P	Ressources propres	Participation à la moitié de la maquette d'enseignement

RECHERCHE

BIOGEOSCIENCES

Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
DOTATION						
PRELEVEMENT SUR RESERVES						
08R06	BIOGEOSCIENCES		3 840 €	F	RESERVES	CCA 2015
CONVENTIONS						
CONVENTIONS NOUVELLES						
08R06Y	Conventions Biogéosciences		21 000 €	P	REGION	PARI II AGREE Nicolas NAVARRO (total convention 42000€)
08R06Y	Conventions Biogéosciences		5 900 €	F	REGION	PARI II AGREE FABER P. LOUAPRE
08R06Y	Conventions Biogéosciences		31 560 €	I	REGION	PARI II AGREE FABER EQUIPEMENT P. LOUAPRE
08R06Y	Conventions Biogéosciences		15 400 €	F et P	REGION	PARI II AGREE S. GARNIER
08R06Y	Conventions Biogéosciences		3 500 €	F	REGION	PARI II AGREE S. GARNIER
08R06Y	Conventions Biogéosciences		6 600 €	F	REGION	PARI II VIGNE ET VIN Mme ANSTETT Mr MOREAU
08R06Y	Conventions Biogéosciences		116 900 €	I	REGION	PARI II COS PF GISMO
NOUVELLES RECETTES						
08R06Y	Conventions Biogéosciences	V038	7 494 €	F	SAIT GRAND EST	Plateforme GISMO
08R06Y	Conventions Biogéosciences	E009	15 400 €	P	ANR	Whycooperte Bruno FAIVRE
CHANGEMENTS DE MASSES						
08R06Y	Conventions Biogéosciences	A046	3 000 €	P → F	ANR	VINTAGE Mr BOIS
08R06Y	Conventions Biogéosciences	C035	3 000 €	F → P	MEN	Mme PUCEAT

CHANGEMENTS DE MASSES						
08R06Y	Conventions Biogéosciences	A046	3 000 €	P → F	ANR	VINTAGE Mr BOIS
08R06Y	Conventions Biogéosciences	C035	3 000 €	F → P	MEN	Mme PUCEAT
ARTÉHIS						
Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
DOTATION						
NOUVELLES RECETTES						
08R07	ARTEHIS	NA	150 €	F	UNIVERSITE REIMS	ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDE
CHANGEMENTS DE MASSES						
08R07	ARTEHIS	NA	3 500 €	P → F	Dotation	
CONVENTIONS						
CONVENTIONS NOUVELLES						
08R07Y	Conventions ARTEHIS		26 500 €	F	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS CHATILLONNAIS	VIX
08R07Y	Conventions ARTEHIS		2 000 €	F	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE D'OR	ORGANISATION COLLOQUE INTERNATIONAL D'ARCHEOLOGIE 2016
SERCOBIO SSG						
Centre Financier	Intitulé du centre financier	N° CONVENTION	MONTANT	Invest (I), Fonct (F), Pers (P)	ORIGINE	OBJET
PRELEVEMENT SUR RESERVES						
08D04	SERCOBIO SSG		7 374 €	F	RESERVES	CCA 2015